



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMPTE RENDU

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 21
Représentés : 5
Absents : 3

Le Vendredi 27 Avril 2018, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Majestic, sous la présidence de **M. Éric FOURNIER, Maire**

Etaient présents :

M. Eric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, M. Bernard OLLIER, Mme Fabienne BOZON-RAVANEL, M. Christian DUCROZ, Mme Jacqueline FATTIER, Mme Elisabeth CHAYS, M. Daniel FREYMAN, M. Jean-Michel COUVERT, M. Michel PAYOT, M. Yvonick PLAUD, M. Pierre SLEMETT, Mme Michèle RABBIOSI, Mme Marion BONNET, M. Claude JACOT, Mme Marie Noëlle FLEURY, François CALVARIN, M. Denis LEROY, Mme Hélène LE SOLLEUZ, François ORGEOLET, Patrick DEVOUASSOUX

Absent(e)s représenté(e)s :

M. Jean-Claude BURNET donne pouvoir à M. Eric FOURNIER, Mme Sylvie CEFALI donne pouvoir à M. Yvonick PLAUD (jusqu'à 19 H 30), Christiane CLEAVER donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ (Jusqu'à 19 H 20), Mme Elodie BAVUZ donne pouvoir à M. Jean-Michel COUVERT, Mme Alexandra CART donne pouvoir à Patrick DEVOUASSOUX (Jusqu'à 18 H 30)

Absent(e)s excusé(e)s

M. Jean-Louis VERDIER, Mme Alexandra SEIMBILLE, Mme Aurélie BEAUFOUR

Secrétaire de séance : Mme Aurore TERMOZ

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. Éric Fournier

Le 6 avril s'est déroulée une réunion importante sur le PPA2 (Plan de Protection de l'Atmosphère deuxième génération). A l'automne, devrait aboutir l'approbation de ce plan, après enquête publique. M. Éric Fournier propose de créer un débat conjointement avec la communauté de communes sur pour les propositions de territoire et donner connaissance des positions de l'Etat. Les collectivités font un effort important de participation et d'investissement au débat. On attend des actes forts de la part de l'Etat notamment en matière de transport.

Il évoque la réunion publique aux Praz sur la présentation du projet du futur téléphérique de la Flégère, suivie par 80 personnes.

Il évoque la réunion tenue le 17 avril sur la production électrique locale et la création des centrales publique villageoises, avec le groupe Inoval, partenaire de la collectivité. L'assemblée y reviendra.

Il énonce les échéances importantes en matière de transport, l'avenir de notre ligne, les investissements de la ligne ferroviaire notamment sur la section Saint-Gervais Servoz, dans la continuité de ligne qui fait fi des limites territoriales, avec un travail en commun, et les raisons de la collaboration entre les deux communautés de communes.

Un débat aura lieu le 18 mai, lors du prochain Conseil Municipal, en amont du Conseil Communautaire, sur la révision du PLU, même s'il s'agit désormais d'une compétence communautaire.

INSTALLATION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL - MUNICIPAL MONSIEUR VINCENT ORGEOLET ET MONSIEUR FRANÇOIS CALVARIN

Messieurs Vincent ORGEOLET et François CALVARIN sont installés dans leurs fonctions.

ÉLECTIONS DE NOUVEAUX ELUS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur Éric FOURNIER rappelle que deux élus du groupe minoritaire ayant démissionné, il convient de les remplacer au sein des commissions municipales par des élus du même groupe (représentation proportionnelle) :

COMMISSION ACCESSIBILITE

M. Vincent ORGEOLET

COMMISSION FINANCES & BUDGET

M. François CALVARIN

COMMISSION TRAVAUX

M. Vincent ORGEOLET

COMMISSION URBANISME

M. Vincent ORGEOLET

COMMISSION PATRIMOINE & FONCIER

M. François CALVARIN

COMMISSION SERVICE A LA PERSONNE

M. François CALVARIN

COMMISSION ANIMATION CULTURELLE ET VIE ASSOCIATIVE

M. Vincent ORGEOLET

COMMISSION DEVELOPPEMENT LOCAL : Aménagements urbains structurants, animation commerciale, grands évènements, liaison avec l'office de tourisme et stratégie touristique

M. François CALVARIN

COMMISSION SPORTS

M. Vincent ORGEOLET
M. François CALVARIN

COMMISSION MOBILITE/TRANSPORT/CIRCULATION STATIONNEMENT

M. François CALVARIN

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

M. François CALVARIN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. Vincent ORGEOLET

SAEM VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC

M. François CALVARIN

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION

Il est pris acte que la composition de cette commission avait été actée lors de la séance du 26 Avril 2017. Madame Hélène LE SOLLEUZ, jusqu'alors suppléante, devient membre titulaire, Monsieur Denys LEROY devient suppléant.

MOTION « TUNNEL SOUS LE MONT-BLANC »

M. Éric FOURNIER évoque un sujet abordé par la presse italienne, à propos de travaux de structures importants qui vont prochainement débiter au tunnel du Mont-Blanc. La presse italienne a évoqué le creusement préalable d'un second tunnel, afin d'éviter une fermeture totale liée aux travaux, sujet qui aurait été proposé par la société italienne du tunnel. Ceci est contraire aux positions locales et celle de la convention alpine. Le président du groupe transport de la Convention Alpine, et le groupe viennent le 16 mai et seront reçus en mairie, il lui sera rappelé la position de la commune. Il est grave d'entendre des propos tenus par des sociétés d'autoroute, notamment repris en période électorale, comme c'est le cas en Val d'Aoste.

Il est souhaité qu'une motion soit adoptée afin de l'adresser au Ministre de la transition énergétique. Ses deux prédécesseurs ont adopté une position contraire au doublement, il est certain qu'il en sera de même avec le ministre et le gouvernement actuels, qui devraient nous rassurer.

« Monsieur Éric FOURNIER rappelle l'annonce d'un projet de doublement du tunnel routier franco-italien reliant Chamonix à Courmayeur relayée par la presse italienne la semaine dernière suscite la réaction suivante des élus chamoniards réunis en conseil ce 27 avril.

Considérant la menace renouvelée de mise en œuvre d'un projet de doublement du tunnel du Mont-Blanc, les élus réunis en conseil, à l'unanimité :

- soulignent **le caractère inacceptable** de ce projet, aggravé par son caractère récurrent : la référence à un tel projet a en effet déjà suscité le plus grand émoi dans notre vallée en 2012 et 2016, ce qui a justifié deux premières interpellations du gouvernement français pour que soit confirmé le caractère inactuel de ce projet,

- rappellent que ce projet vient **contredire tous les efforts déployés** depuis de nombreuses années par le territoire pour limiter l'impact des activités humaines sur la santé et l'environnement et construire un développement durable local,
- insistent sur **l'incompatibilité manifeste** de ce projet avec la démarche de transition énergétique menée de manière active par le territoire, aggravée par la candidature plus récente du territoire au classement naturel et culturel de l'UNESCO,
- demandent en conséquence instamment au gouvernement français **de formaliser de manière irréversible et définitive son opposition à tout projet de ce type** ».

La motion est adoptée à l'unanimité des élus.

Cette motion sera transmise au Ministère de la Transition Énergétique.

STRATEGIE ENERGETIQUE TERRITORIALE

TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE ET PARTICIPATIVE

M. Éric FOURNIER rappelle les objectifs nationaux, d'ici à 2030, 32 % du total de l'énergie consommée devront être renouvelables ; il cite les micro-centrales de production de Taconnaz et des Favrand, beaucoup d'outils sont actuellement créés, type Société d'Economie Mixte, coopératives... pour faire aboutir des projets. L'objet de cette délibération est de se donner des moyens juridiques d'étudier une prise de participation de nos administrés, une reconquête de notre autonomie énergétique, afin d'éviter que se renouvelle ce qui s'est produit voilà quelques années, une dépossession des moyens locaux de sources d'énergie. Un groupe de travail sera créé pour permettre de choisir entre plusieurs modèles. Un cadre sera déterminé. On ne se contentera pas de créer une société avec des pourcentages mais de créer un outil distinct et spécifique, permettant de proposer une prise de participation des citoyens, par exemple sur le modèle des centrales villageoises déjà existantes ailleurs ; l'autonomie, l'engagement, la maîtrise des orientations seront des critères importants de choix. Il s'agit d'une délibération cadre, le Conseil Municipal sera amené à se positionner lors d'une prochaine séance.

M. Bernard OLLIER évoque l'intérêt de ce projet, l'étude des techniques existantes pour faire participer les citoyens. Plusieurs filières seront possibles, pour s'organiser selon les projets : hydroélectricité, méthanisation, panneaux solaires. Il ne s'agira pas seulement d'hydroélectricité mais de l'ensemble des énergies renouvelables.

Mme Aurore TERMOZ propose de présenter l'exemple de Grenoble, avec les ombragères au-dessus des parkings, telles qu'elles ont été présentées lors d'un débat à Genève aux assises de la transition énergétique. Remunicipalisation et réappropriation de l'énergie ont été présentées, cela pourrait faire l'objet d'une présentation aux élus de Chamonix.

Monsieur Éric FOURNIER reçoit avec intérêt cette proposition pour se réapproprier l'énergie locale. Le modèle est en train de changer radicalement, il faut vite suivre les idées lancées, et se mettre en accord avec les mots ici partagés en matière de réappropriation notamment.

Madame Marie-Noëlle FLEURY rappelle que le futur tennis couvert sera recouvert de panneaux solaires, la Région pourra apporter 80 % de subvention pour la création des bornes, les véhicules seront aussi subventionnés pour que le prix d'achat soit celui d'une voiture à essence.

Madame Jacqueline FATTIER se fait confirmer que les projets de méthanisation et d'hydrogène seront intégrés.

M. François CALVARIN fait état de ce qu'il a vu aux Etats Unis. Il souligne que la commune est exportatrice d'énergie verte et importateur de pollution. Il souhaiterait que les productions d'électricité locale servent à produire localement de l'énergie autre, type hydrogène, afin d'éviter d'avoir des énergies carbonées. Il proposerait de créer des centrales de charge de véhicules à hydrogène, ce qui limiterait les productions extérieures. Pourquoi pour le projet de Taconnaz la commune est-elle allée chercher des partenaires extérieurs, alors que sur un projet aussi rentable, il aurait été possible d'investir directement ? Ses moyens d'investissement auraient pu le lui permettre. L'investissement est faible par rapport au profit important.

Monsieur Éric FOURNIER précise que la revente d'électricité est prévue à la régie des Houches, donc localement. On est bien dans l'intégration verticale, un usage à déterminer pourra être envisagé. Par ailleurs, si Madame Jacqueline FATTIER a évoqué l'hydrogène, ce n'est pas par hasard, des rencontres ont déjà eu lieu afin d'étudier les possibilités locales pour cette source d'énergie. Enfin, il est bien prévu que la méthanisation en cours de réflexion avec la station d'épuration, pourra alimenter également notre propre réseau.

MM. Michel PAYOT et OLLIER ont déjà travaillé sur l'utilisation locale de notre énergie, ce qui sera le cas avec la diversification proposée.

M. Michel PAYOT confirme qu'un travail est actuellement effectué avec les deux autres communautés de communes de la vallée de l'Arve pour répartir trois bornes d'alimentation en hydrogène sur le territoire, pour chacune une cinquantaine de véhicules. Les sociétés locales avec un important parc de véhicules sont partenaires. La Région Auvergne Rhône-Alpes pourrait apporter jusqu'à 80 % de subvention pour la création des bornes. Les véhicules seront aussi subventionnés pour que le prix d'achat ne soit pas supérieur à celui d'un véhicule à essence.

Monsieur Bernard OLLIER se félicite de la décision prise par le conseil municipal d'acquérir 34% des parts de la société. La commune percevra également une redevance annuelle. La forme juridique sera celle d'une concession, avec la notion de biens de retours revenant à la commune. Contrairement à ce que fait l'Etat qui privatise 40 % de nos bornages, contrairement à ce qui se fait en Valais, la commune de Chamonix se réapproprie ses sources locales d'énergie.

POLITIQUE DU LOGEMENT

LOGEMENT PROGRAMME JEAN FRANCO CONVENTION DE RESERVATION

M. Pierre SLEMETT donne lecture du projet de délibération.

Madame Aurore TERMOZ précise le projet en déclarant que la commune a beaucoup fait évoluer ce secteur, considérablement transformé en quelques années malgré le prix du foncier. Le centre-ville s'est un peu déplacé. La commune a fourni le foncier sous forme de Bail Emphytéotique Administratif (BEA), a garanti les emprunts. La commune a de ce fait maîtrisé les projets avec la résidence sociale (sept logements pour personnes âgées, auquel s'ajoute un pour une personne garante), la crèche, qui va être très améliorée, avec un accueil d'un nombre plus élevé d'enfants, des bébés, dans de meilleures conditions de fonctionnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

PERSONNEL - TRANSFORMATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (CAT.B) A TEMPS COMPLET EN UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL (CAT.A) A TEMPS COMPLET POUR PERMETTRE LE RECRUTEMENT D'UN CHARGE DE COMMUNICATION / COMMUNITY MANAGER (CAT.A)

Madame Aurore TERMOZ donne lecture du projet de délibération.

M. Éric FOURNIER confirme que cette délibération est conforme au budget adopté pour 2018, lequel prévoit ce poste important pour la collectivité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION FINANCIERE

M. Yvonick PLAUD donne lecture d'un texte, il commente les chiffres et donne des explications sur la construction des chiffres.

Il se félicite des résultats globaux et remercie l'ensemble des équipes. Il évoque chaque budget et l'agrégation de l'ensemble des budgets.

Il souligne que depuis 2013, la commune a connu le montant d'épargne disponible le plus important. Ceci est d'autant plus remarquable que c'est dans un contexte financier difficile. La commune affiche des résultats supérieurs à ceux de communes de même catégorie.

M. Yvonick PLAUD détaille les structures des recettes et des dépenses.

Il précise la recette exceptionnelle liée au programme des Alpes, avec une recette de « reprise de provisions » de 1,4 M d'euros ; concernant les impôts, il cite les taux des communes voisines de Megève et Saint Gervais, supérieurs aux taux de Chamonix. Il note que les abattements au profit des familles ont été maintenus.

M. Yvonick PLAUD souligne le montant important des droits de mutation, à nouveau en hausse. Il cite également le montant de la taxe sur les remontées mécaniques, qui stagne, et pour laquelle le nouveau contrôleur de gestion s'implique pour en détailler les origines. Il remarque également les mauvais chiffres du Casino, tout en remarquant les efforts faits par le service promotion et commercialisation de cet établissement. Il remarque que la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est aussi importante que le montant des droits de mutation et souligne aussi sa baisse continue.

M. Yvonick PLAUD précise qu'à la suite de ces diminutions, la commune a dû diminuer les charges drastiquement pour maintenir les services.

Concernant le fonds de péréquation, abondé par les communes riches pour aider les communes pauvres, si le principe n'est pas contestable, sa forte réévaluation, un montant multiplié par 10 depuis sa création, pose interrogation, comparaison faite des dotations et des prélèvements, entre Chamonix et d'autres communes, on a du mal à comprendre les raisons de ces évolutions.

Concernant les dépenses, il souligne les charges de personnel. Le budget du personnel en 2017 fait état d'une sous consommation de 600 000 euros : départs, mi-traitement, réorganisation entraînant des recrutements différés ... Il convient aussi d'intégrer les recettes générées par les Ressources Humaines. On constate alors une stabilité des charges de personnel.

Concernant les charges de gestion courantes, il évoque le déneigement et les charges d'intercommunalité, le désendettement qui provoque une baisse des charges d'emprunt.

Concernant les investissements, 66 % représentent les dépenses d'équipement. Le taux de réalisation est de 63 %, plus important qu'en 2016, 98 % si l'on ajoute les restes à réaliser.

M. Yvonick PLAUD présente un graphique des dépenses d'investissement sur les cinq dernières années et leurs évolutions. Il détaille les postes les plus importants : acquisition du terrain Jean Franco, coût d'acquisition de la crèche notamment.

Mme Aurore TERMOZ précise les conditions d'accueil de la future crèche, avec le quartier intergénérationnel (l'EHPAD, l'école de musique ...), la montée en puissance de l'ouverture programmée en juin, mais les effectifs complets étant prévus en 2019, en fonction des besoins des parents, mais aussi de l'intégration des nouveaux effectifs. Elle complète en indiquant que ce projet permettra de renforcer l'accueil des bébés, jusqu'alors insuffisant dans nos structures. Le coût sur deux ans, est parfaitement justifié par la satisfaction des besoins. Des subventions ont par ailleurs été obtenues, et le coût de fonctionnement est aussi couvert par les recettes des parents et de la Caisse d'Allocations Familiales.

M. Yvonick PLAUD souligne également les crédits des ateliers municipaux. Le programme sera budgété sur deux exercices.

M. Yvonick PLAUD évoque les budgets SPIC Parking.

M. Michel PAYOT donne le détail des travaux dans les parkings.

M. Yvonick PLAUD évoque les recettes d'investissement, les restes à réaliser s'élèvent à 5,5 millions d'euros, comprenant les travaux de réseaux et des pistes cyclables.

M. Yvonick PLAUD donne le détail de la dette. Il reste trois emprunts structurés, dont l'un plus à risque est étroitement surveillé par les services. La commune utilise la méthode dérogatoire, jusqu'à ce que le taux de change dollar/yen fasse s'interroger. Chamonix a aujourd'hui majoritairement une dette à taux fixe. Il donne le détail de l'évolution de la dette ces dernières années. Elle a beaucoup baissé ce qui signifie une très bonne gestion. Elle s'élève aujourd'hui à 40,9 millions d'euros soit moins 22 % par rapport à 2012. Le ratio de remboursement est de 4 ans et 9 mois, inférieure aux cinq ans considérés comme normal.

M. Yvonick PLAUD détaille les budgets annexes.

M. Éric FOURNIER propose aux élus de s'exprimer.

Mme Jacqueline FATTIER se félicite de la victoire obtenue sur le programme des Alpes, à l'issue d'un long contentieux. La mairie peut gagner certaines procédures, c'est heureux.

M. François CALVARIN souligne le caractère dynamique des recettes, qui ne doit pas conduire à dépenser plus. La spéculation foncière compense les recettes en diminution, mais il faut néanmoins conserver la prudence en dépenses. On doit être vigilant sur ce que la commune entend dépenser.

M. Éric FOURNIER précise que les hausses de taux des impôts à Chamonix sont très mesurées. La hausse des recettes n'est pas liée à la hausse de la pression fiscale sur les chamoniards, la majorité en est fière. Il souligne aussi que la hausse des recettes est aussi liée à la diversité, la commune recherche des recettes différentes pour sécuriser le budget.

Il souligne la politique des investissements, très dynamique, la baisse des emprunts et du taux d'endettement, malgré ce qui en était dit voilà quelques années !

Le document présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

M. Yvonick PLAUD lit la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

M. Éric FOURNIER quitte la salle.

M. Yvonick PLAUD prend la présidence.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Éric FOURNIER reprend la présidence de l'Assemblée.

AFFECTATION DES RESULTATS 2017

BUDGET GENERAL

M. Éric FOURNIER détaille le projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

SPIC PARKINGS

M. Yvonick PLAUD lit la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

RESTAURATION MUNICIPALE

M. Yvonick PLAUD lit la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

REMONTEES MECANIQUES

Madame Fabienne BOZON-RAVANEL lit la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LE TISSIERES

M. Yvonick PLAUD lit la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

REPRISE DES RESULTATS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 SUR LES BUDGETS 2018 DECISION MODIFICATIVE N°01 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES

M. Yvonick PLAUD lit la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PRETS CONTRACTES OU REAMENAGES AUPRES D'ORGANISMES BANCAIRES SUR L'ANNEE 2017

M. Yvonick PLAUD lit la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VENTE DE CRISTAUX ESPACE TAIRRAZ – TARIFS

Mme Sylvie CEFALI lit la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE

SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE C N° 3606 AU PROFIT DES PARCELLES C N° 1845 ET 1846 - ROUTE DES GAUDENAYS

M. Christian DUCROZ donne lecture du projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE - ANNEE 2017

M. Christian DUCROZ donne lecture du projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance,

Madame Aurore TERMOZ.





Chamoniix
MONT BLANC

COMPTE ADMINISTRATIF 2017



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Budget Général

RESULTAT	→	3 843 000 €
EPARGNE DISPONIBLE	→	4 547 000 €
INVESTISSEMENTS	→	10 210 000 €

Tous budgets

RESULTAT	→	4 044 000 €
EPARGNE DISPONIBLE	→	5 405 000 €
INVESTISSEMENTS	→	11 094 000 €

RESULTAT 2017

BUDGET GENERAL

Section	Résultats reportés 2016 (1)	Résultat d'exécution 2017	Résultats de clôture 2017 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	4 294 875	7 023 577	11 318 452	0	11 318 452
Investissement	-4 008 501	-1 698 955	-5 707 457	-1 767 978	-7 475 435
Total	286 374	5 324 622	5 610 995	-1 767 978	3 843 017

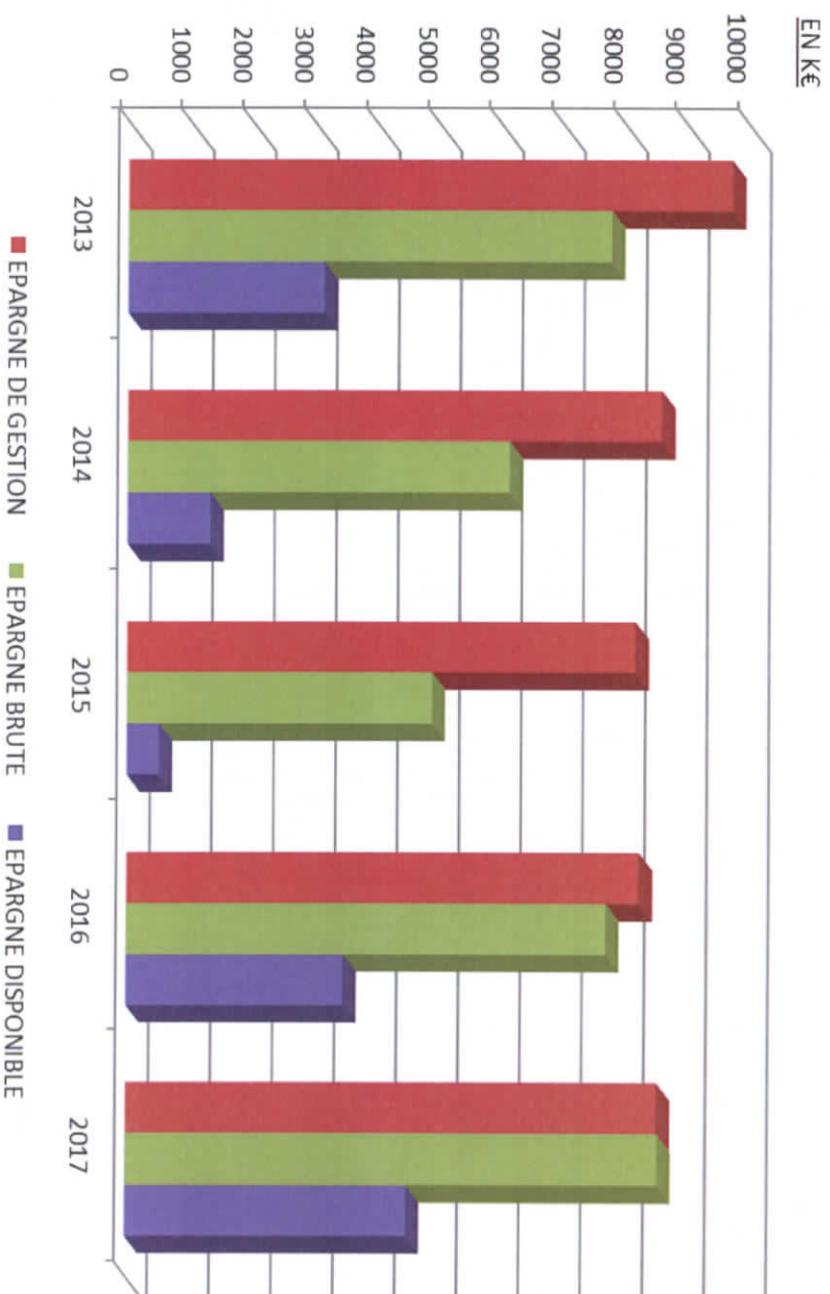
TOUS BUDGETS (5 budgets)

Section	Résultats reportés 2016 (1)	Résultat d'exécution 2017	Résultats de clôture 2017 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	4 302 868	7 962 405	12 265 273	0	12 265 273
Investissement	-4 753 584	-1 834 518	-6 588 101	-1 633 664	-8 221 766
Total	-450 716	6 127 887	5 677 172	-1 633 664	4 043 508

EVOLUTION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

EQUILIBRES FINANCIERS (en milliers d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 17/16
FONCTIONNEMENT						
RECETTES DE GESTION COURANTE						
Impôts locaux + rôles supplémentaires + AC	32 814	31 395	31 206	30 544	31 654	3,6%
D.G.F. et autres dotations (chapitre 74)	12 753	12 858	13 556	13 693	14 172	
Impôts Indirects (RM, Casino, T.S., Droits Mutation...)	6 487	6 249	5 481	4 784	4 544	
Produits des services (chapitre 70)	5 792	5 967	6 282	6 445	7 266	
Autres produits (chapitre 75 + trvx en régie)	4 298	4 441	4 161	3 733	3 848	
	3 484	1 880	1 726	1 889	1 824	
DEPENSES DE GESTION COURANTE						
Charges de Personnel (à déduire chapitre 013)	23 055	22 759	22 986	22 257	23 072	3,6%
Charges à caractère général	13 408	13 661	13 703	11 641	11 987	
Autres charges	7 483	7 002	6 599	6 110	6 386	
Fonds de Péréquation (FPIC)	2 164	2 096	1 985	1 904	2 172	
Atribution de Compensation			699		1 036	
				1 566	1 370	
EPARGNE DE GESTION						
	9 759	8 636	8 220	8 287	8 582	3,6%
Intérêts de la dette (dont ICNE)	2 264	2 320	2 335	1 528	1 525	
Solde produits/charges financières	233	202	170	-129	331	
Solde produits/charges exceptionnelles (hors produits des cessions d'immobilisations)	83	-340	-1 120	1 123	1 211	
EPARGNE BRUTE						
	7 811	6 178	4 935	7 753	8 598	10,9%
INVESTISSEMENT						
Remboursement capital de la dette	5 363	5 508	5 032	4 819	4 573	
Remboursement par la Communauté de Commune suite au transfert d'une partie de la dette par convention	-722	-675	-626	-575	-522	
EPARGNE DISPONIBLE						
	3 170	1 345	529	3 509	4 547	29,6%

EVOLUTION DES DIFFERENTS EPARGNES



SECTION DE FONCTIONNEMENT

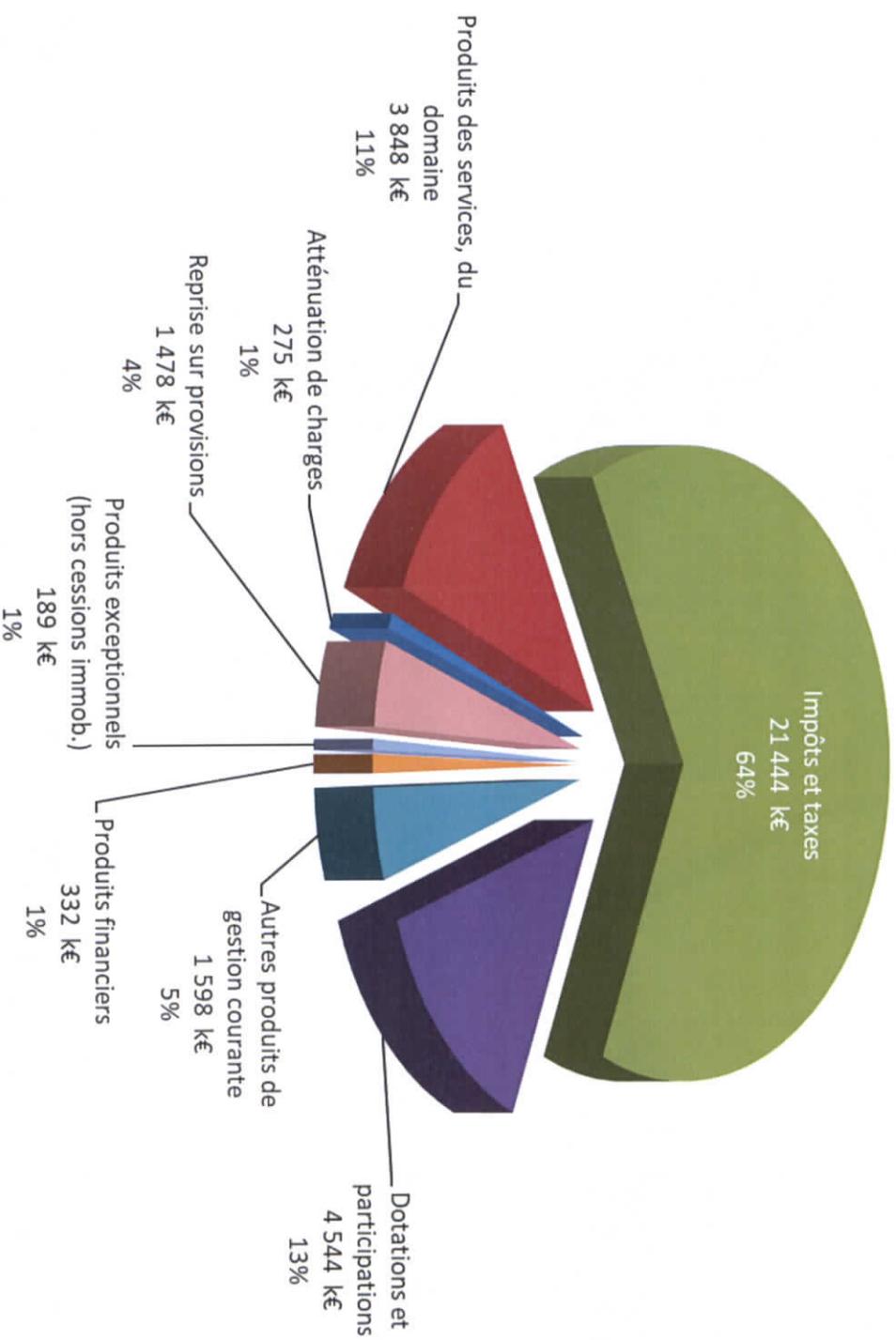
EVOLUTION DES RECETTES

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalizations 2016	Réalizations 2017	Evol. 16/17
Atténuation de charges	221 614	274 674	
Produits des services, du domaine	3 732 560	3 848 204	
Impôts et taxes	20 144 477	21 444 089	
Dotations et participations	4 784 506	4 543 687	
Autres produits de gestion courante	1 647 646	1 597 705	
Produits financiers	572 667	332 296	
Produits exceptionnels (hors cessions immob.)	116 890	188 559	
Sous total	31 220 359	32 229 213	3,2%
Reprise sur amortis et provisions	1 560 000	1 477 800	
Total des recettes réelles de fonctionnement	32 780 359	33 707 013	2,8%

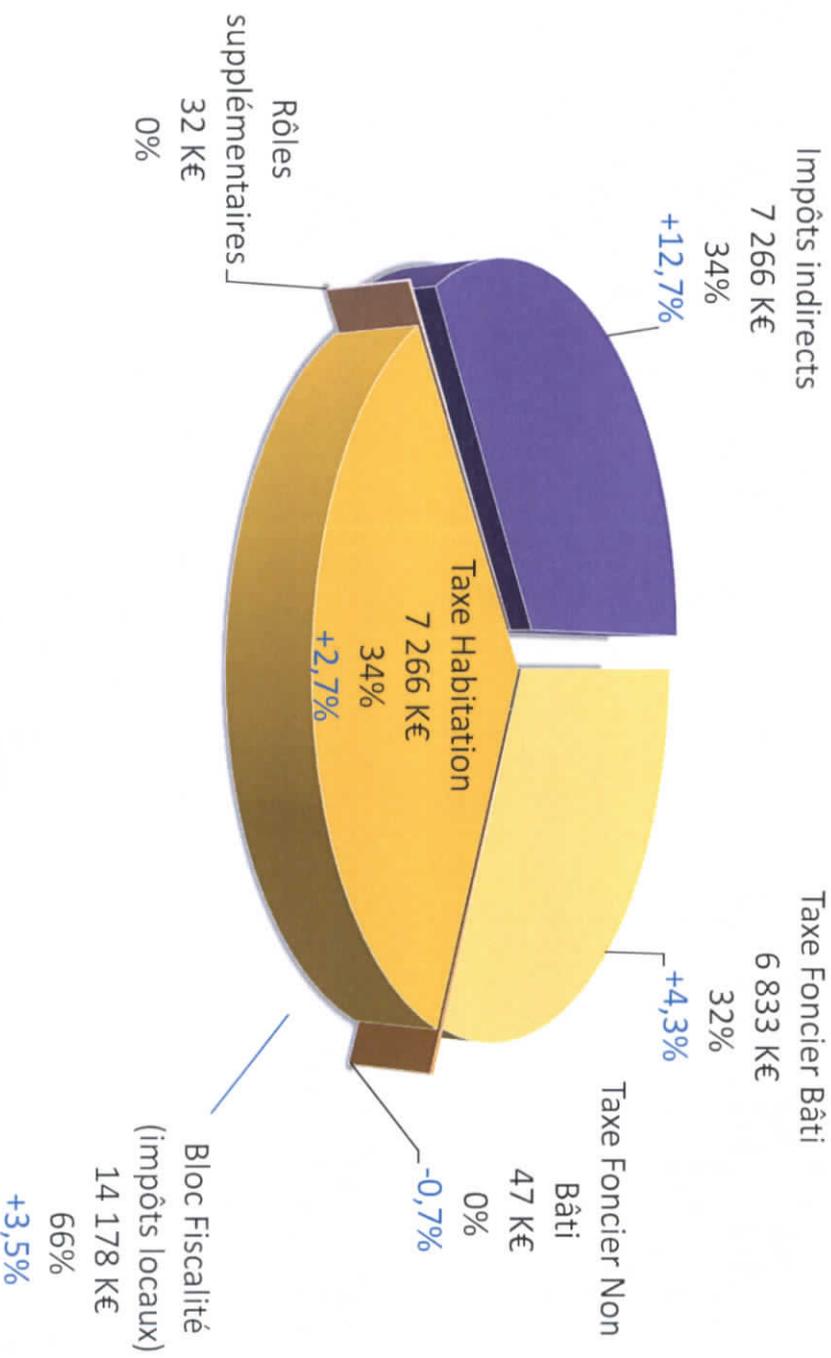
Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,8%.

En dissociant, les reprises de provisions pour risques financiers et charges de fonctionnement, la hausse des recettes pour l'année 2017 est de 3,2% par rapport à 2016.

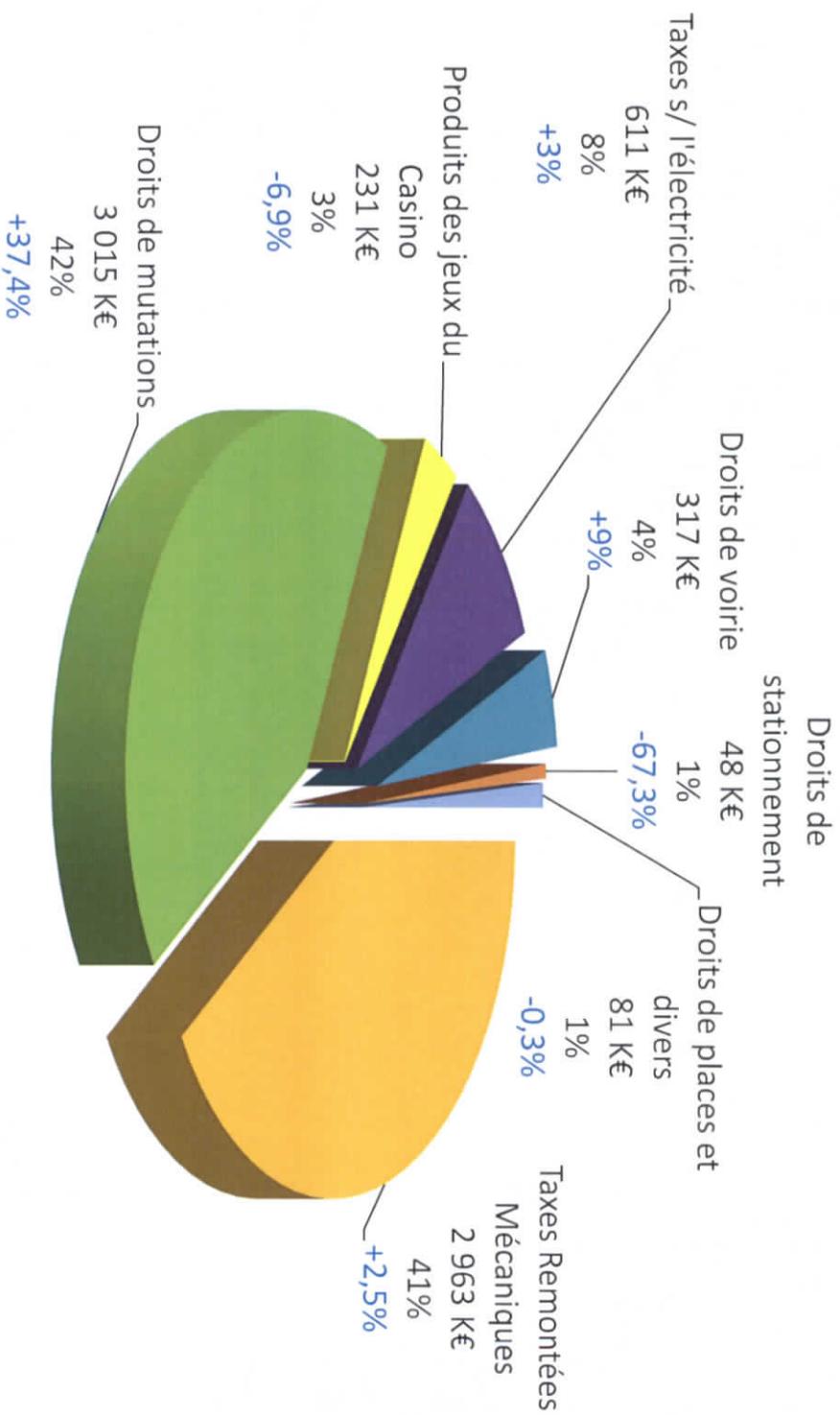
STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



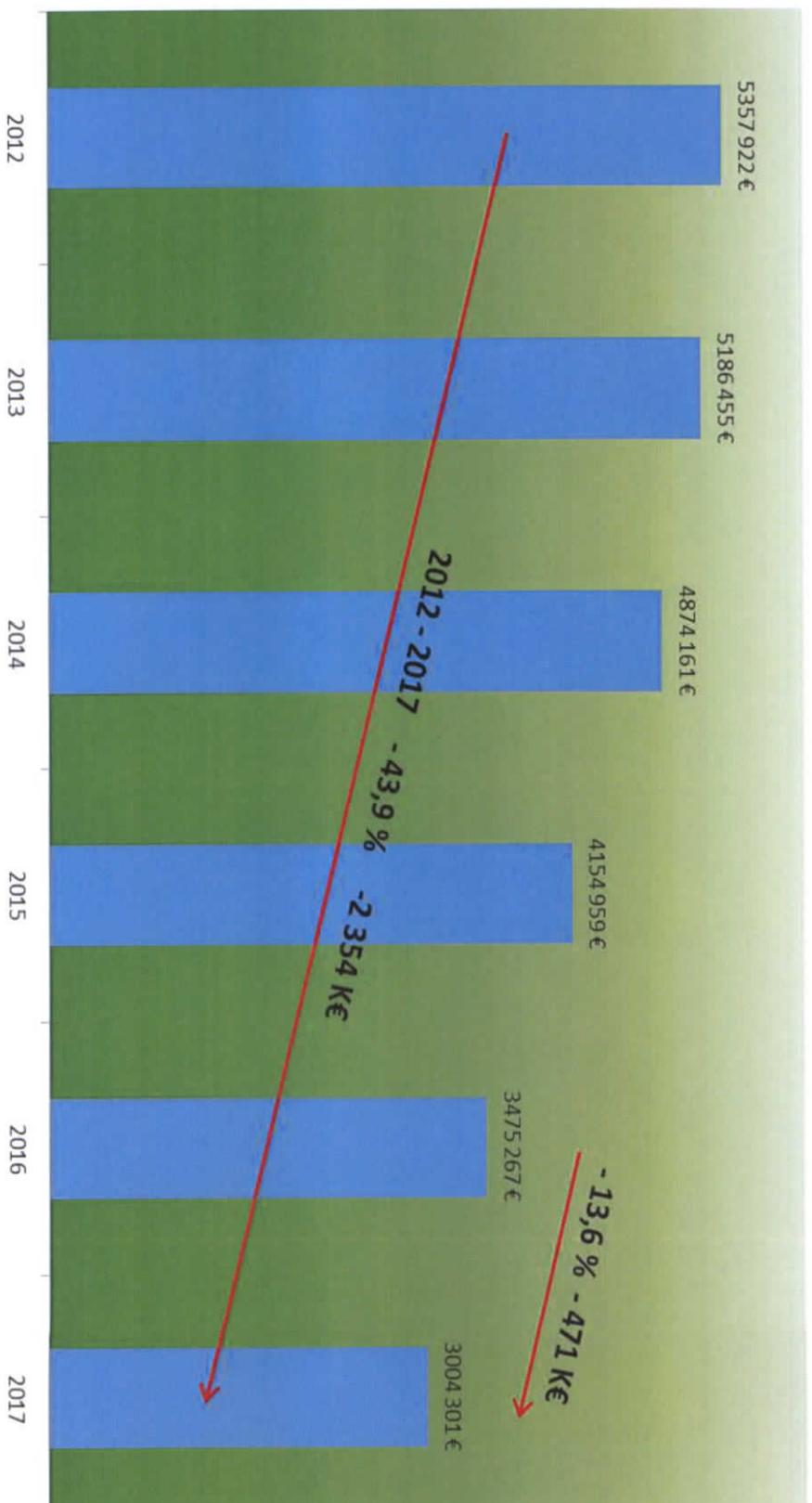
DETAIL DU CHAPITRE IMPOTS ET TAXES (Evolution 2016 → 2017 en bleu)



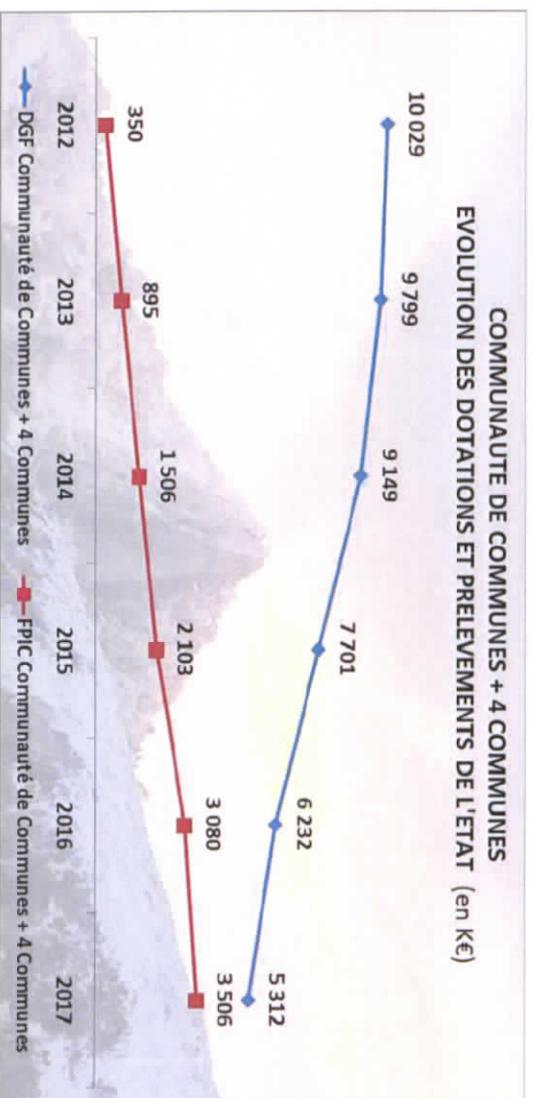
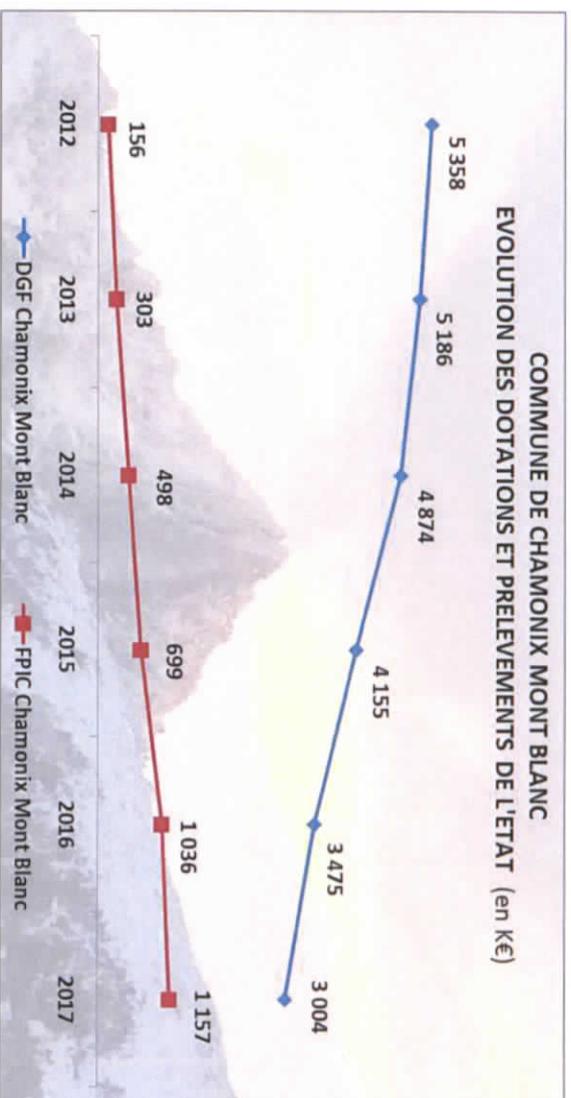
DETAIL DES IMPOTS INDIRECTS (Evolution 2016 → 2017 en bleu)



EVOLUTION DE LA DGF



EVOLUTION DE LA DGF ET DU FPIC



De 2012 à 2014, la Communauté de Communes a supporté l'intégralité du prélèvement.

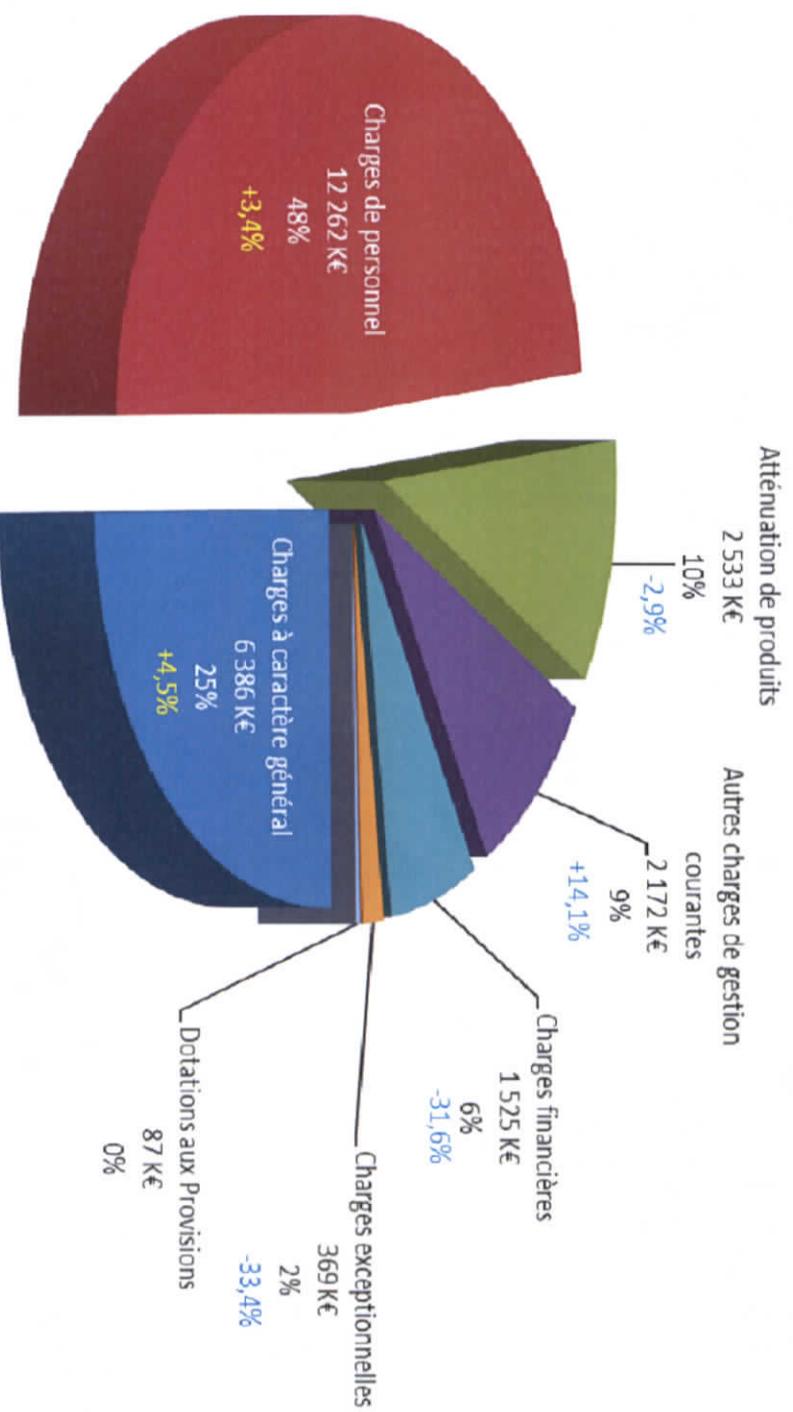
SECTION DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES

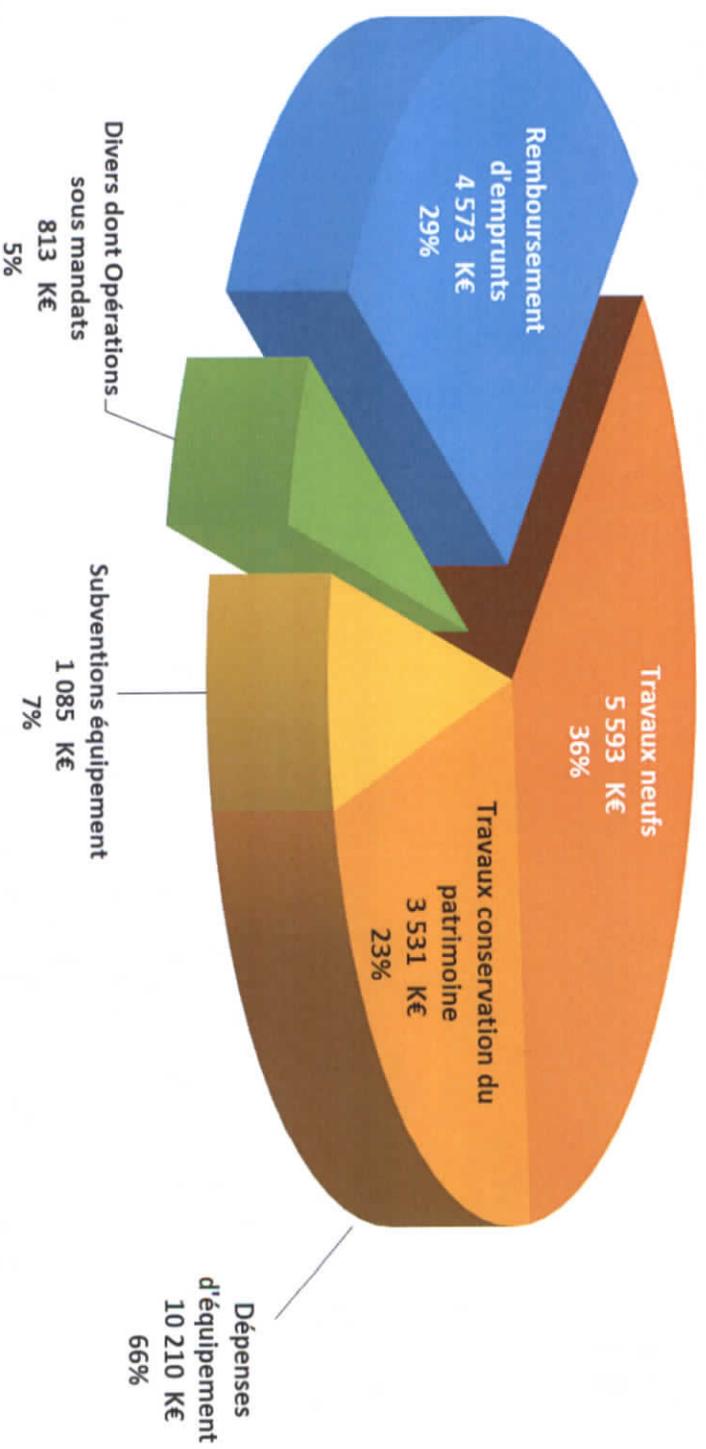
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalizations 2016	Réalizations 2017	Evol. 16/17
Charges à caractère général	6 109 784	6 386 344	
Charges de personnel	11 863 053	12 262 172	
Atténuation de produits	2 608 067	2 532 616	
Autres charges de gestion courantes	1 903 999	2 172 299	
Charges financières	2 230 060	1 525 270	
Charges exceptionnelles	553 742	368 720	
Dotations aux amortis et provisions (semi-budgétaires)	0	87 368	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	25 268 705	25 334 787	0,3%

Les charges de fonctionnement sont restées stables par rapport à 2016 (+0.3%).

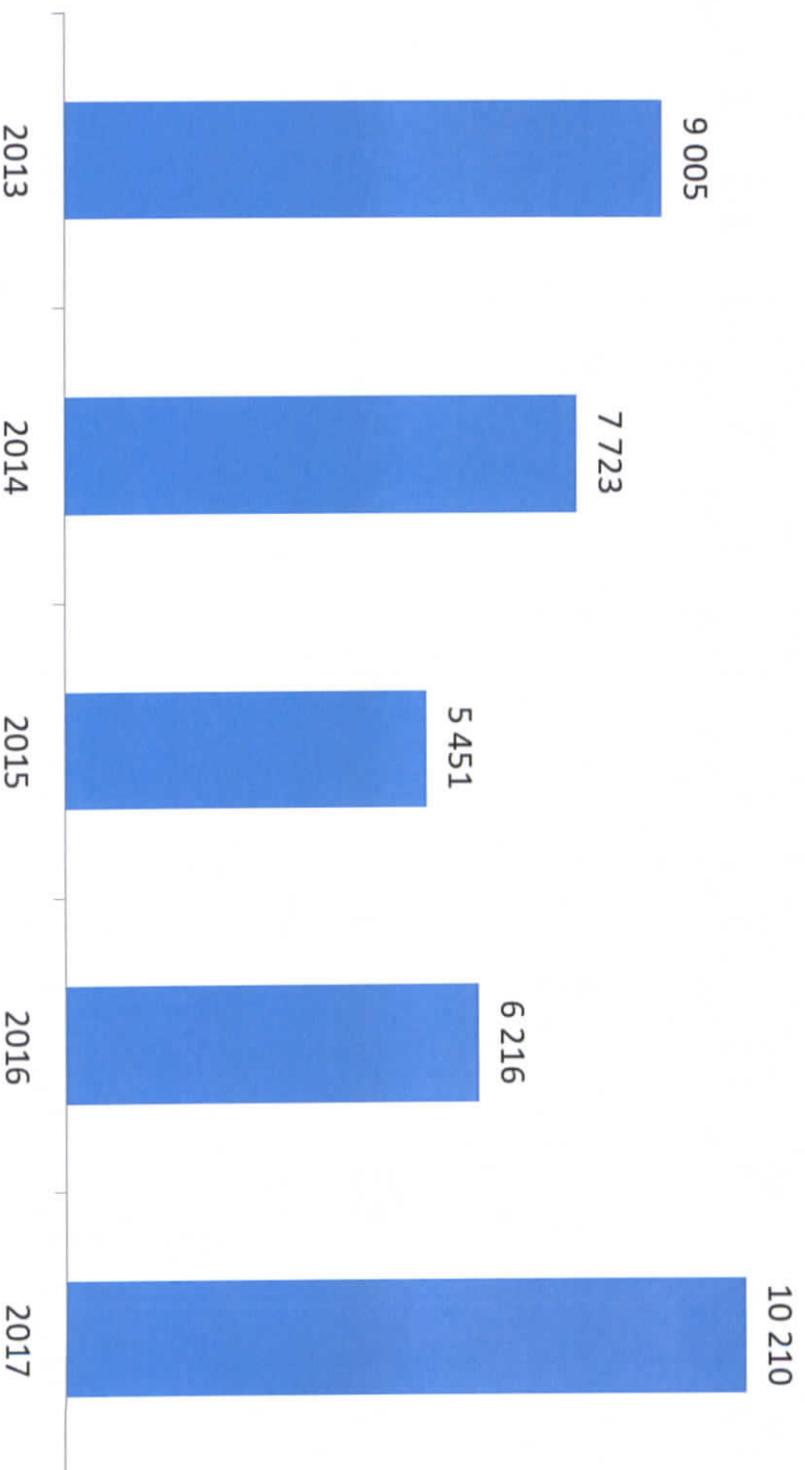
STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Evolution 2016 → 2017)



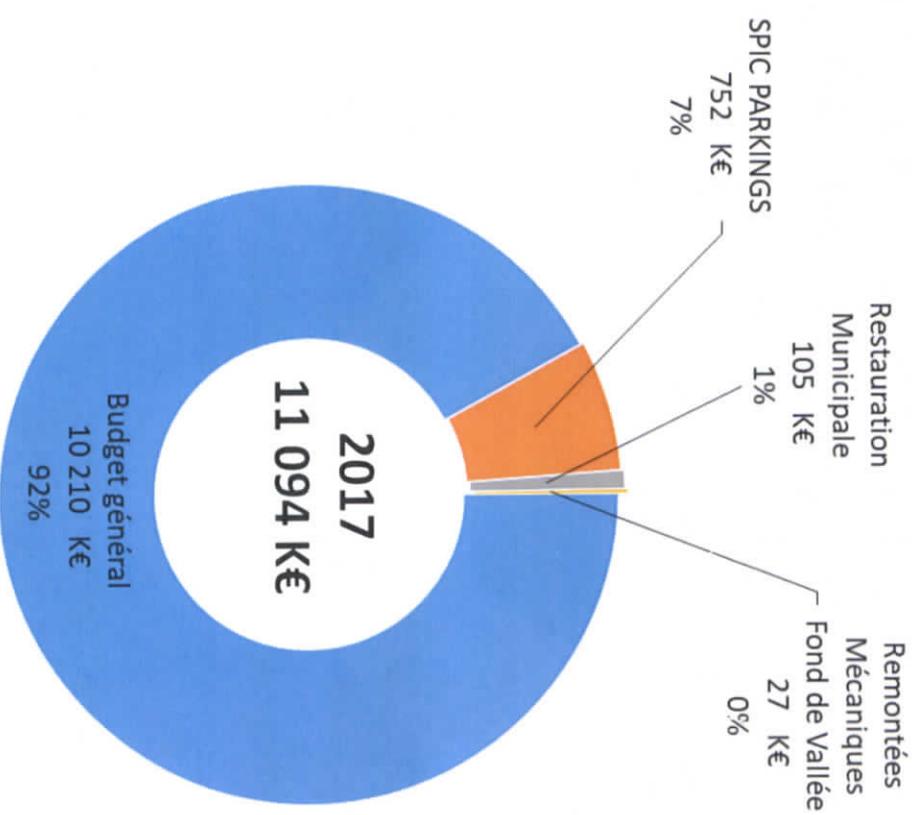
SECTION D'INVESTISSEMENT REPARTITION DES DEPENSES



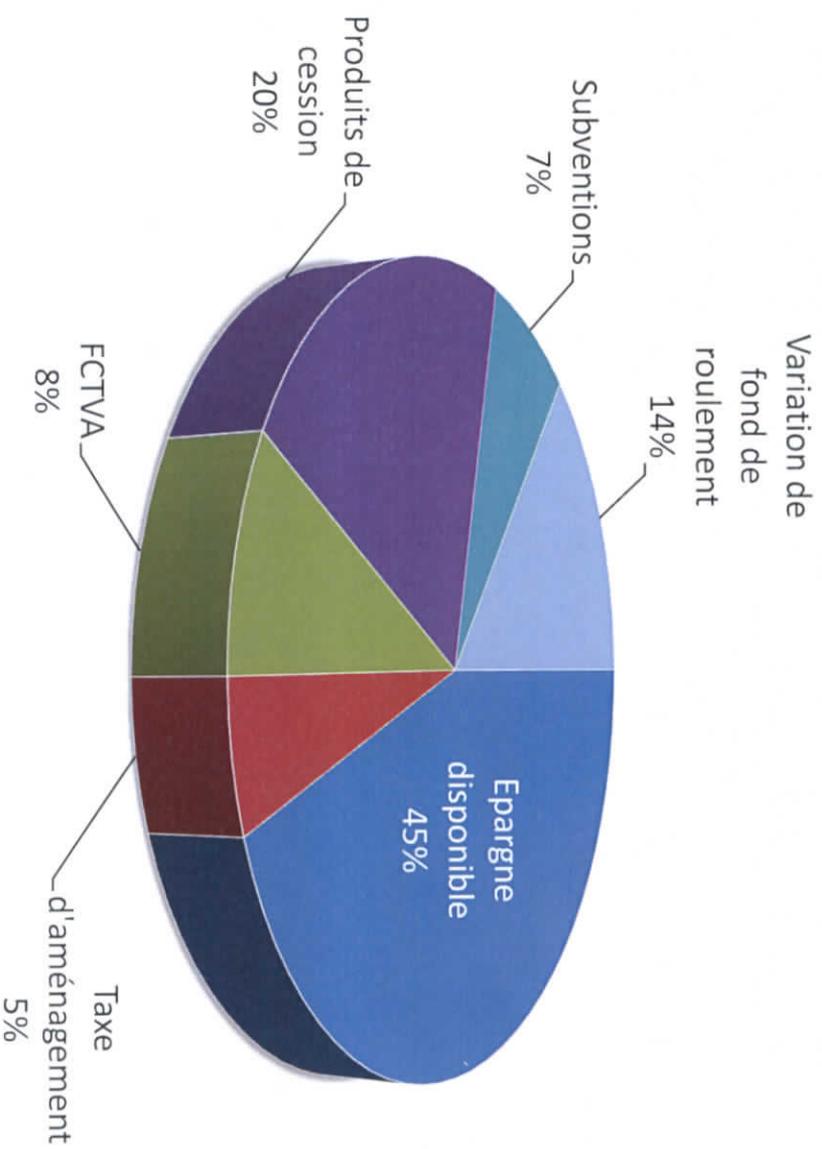
SECTION D'INVESTISSEMENT EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES D'EQUIPEMENT TOUTS BUDGETS

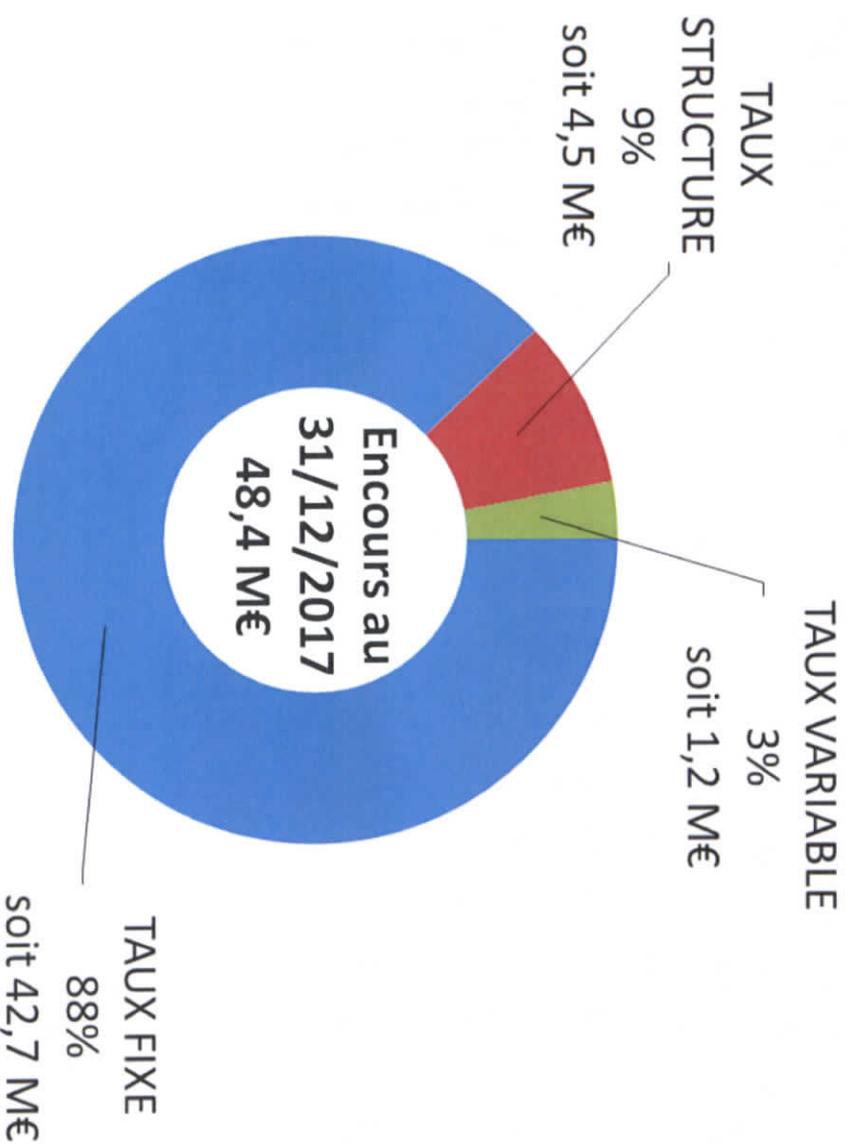


FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT 2017



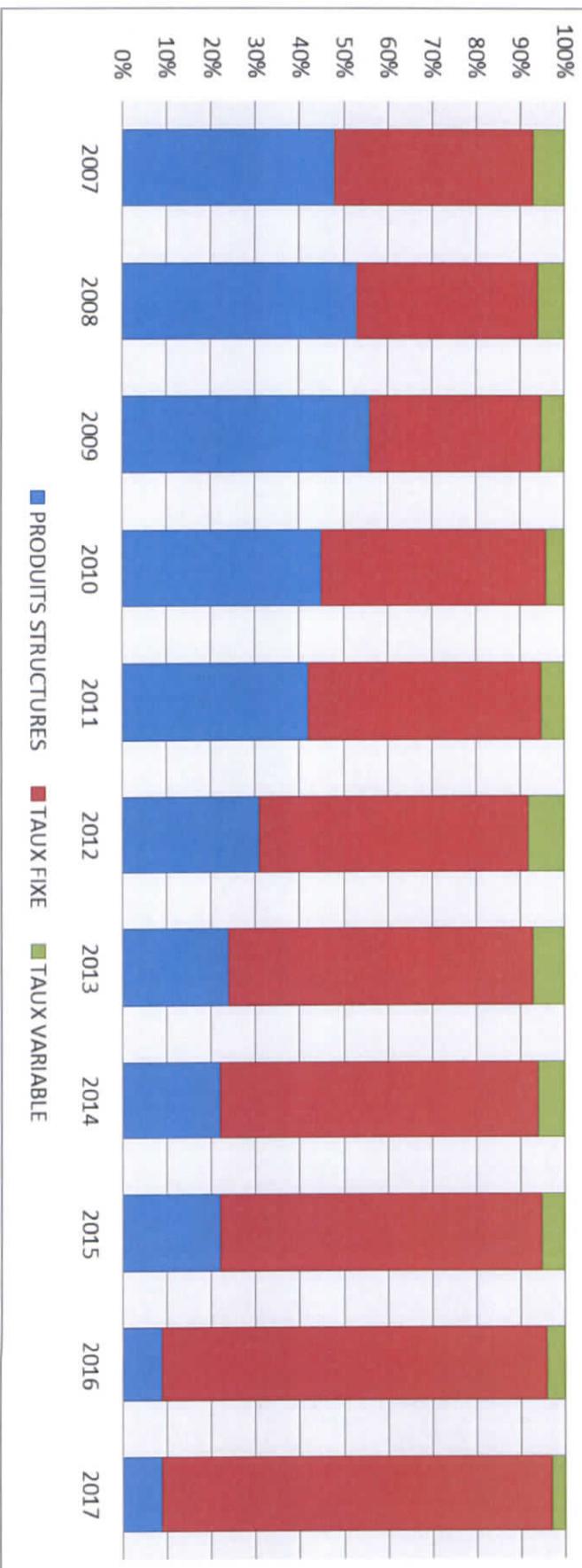
A noter, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2017.

STRUCTURE DE LA DETTE DE LA COMMUNE



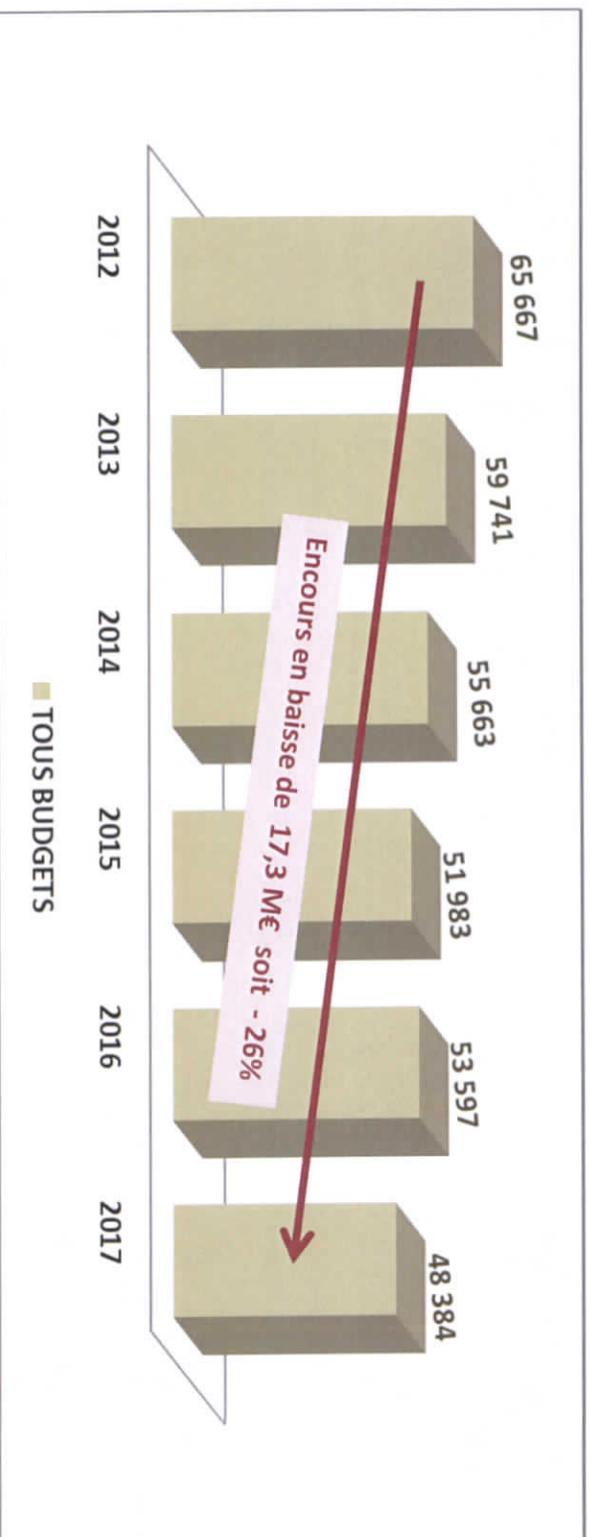
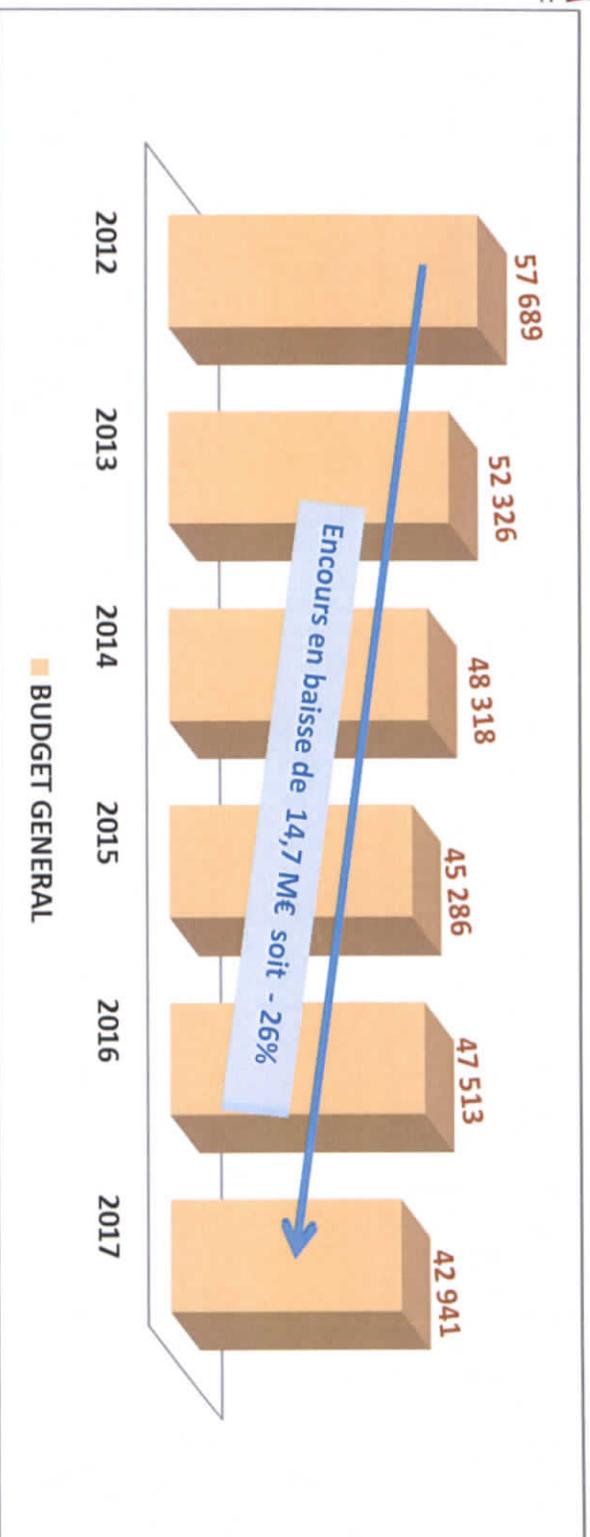
STRUCTURE DE LA DETTE DE LA COMMUNE

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES TAUX DE LA DETTE

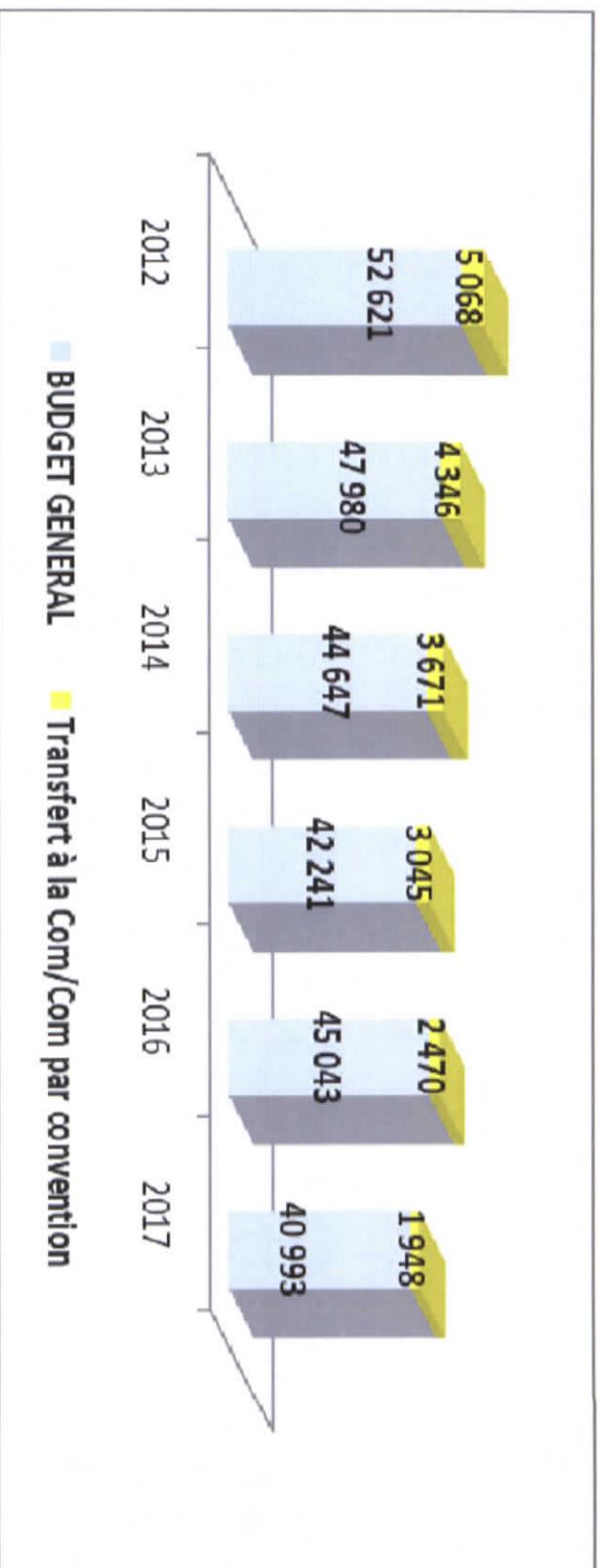




EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

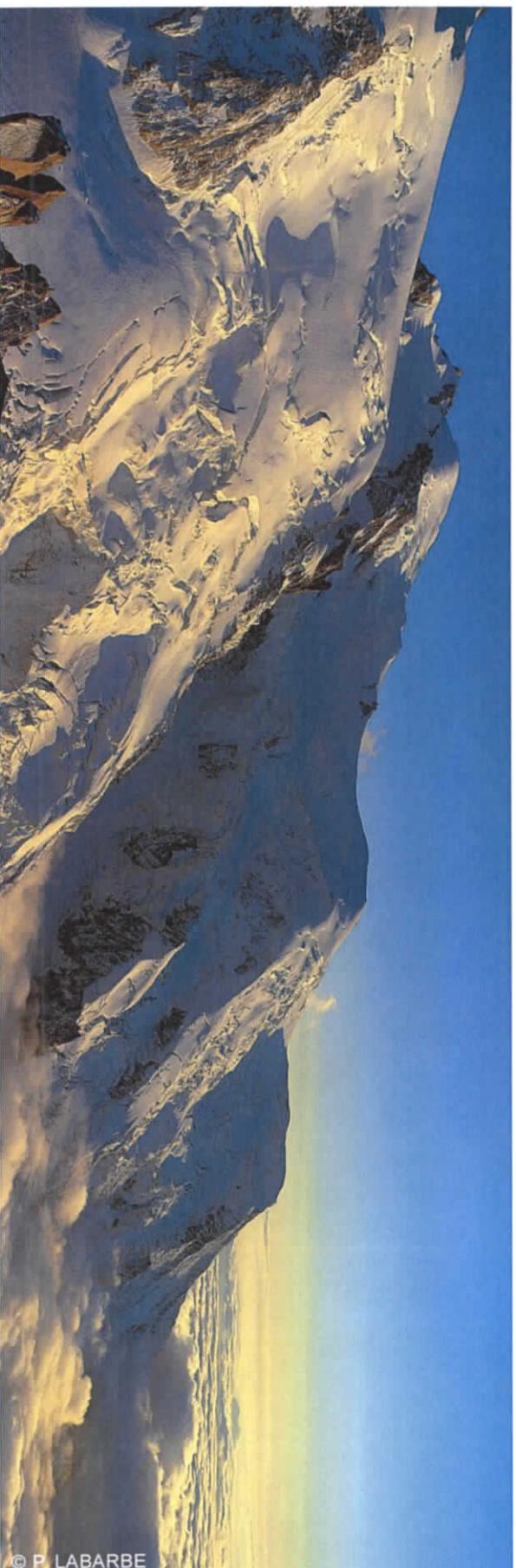


EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE



En tenant compte de la dette transférée, le montant de l'encours de la dette propre de la commune s'élève à 40.9 millions d'euros soit une diminution de 22 % par rapport à 2012.

BUDGETS ANNEXES 2017



BUDGET SPIC PARKINGS RESULTAT 2017

Section	Résultats reportés 2016 ⁽¹⁾	Résultat d'exécution 2017	Résultats de clôture 2017 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	4 242	901 946	906 188	0	906 188
Investissement	-900 710	-190 527	-1 091 237	192 637	-898 600
Total	-896 469	711 419	-185 050	192 637	7 588

Les investissements ont été réalisés sans nouveau recours à l'emprunt.

BUDGET RESTAURATION MUNICIPALE

RESULTAT 2017

Section	Résultats reportés 2016 (1)	Résultat d'exécution 2017	Résultats de clôture 2017 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	529	0	529	0	529
Investissement	191 521	7 532	199 052	-37 314	161 738
Total	192 050	7 532	199 581	-37 314	162 267

Ce budget a perçu en 2017 une subvention d'équilibre du budget général à hauteur de 161 K€ contre 210 K€ en 2016.

BUDGET REMONTEES MECANIQUEES RESULTAT 2017

Section	Résultats reportés 2016 (1)	Résultat d'exécution 2017	Résultats de clôture 2017 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	0	9 469	9 469	0	9 469
Investissement	-35 893	47 433	11 540	-21 009	-9 469
Total	-35 893	56 902	21 009	-21 009	0

Ce budget est équilibré par une subvention du budget général d'un montant de 144 K€ en 2017, contre 160 K€ en 2016.

BUDGET LOTISSEMENT LES TISSIERES

RESULTAT 2017

Section	Résultats reportés 2016 (1)	Résultat d'exécution 2017	Résultats de clôture 2017 (A)	Solde restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	3 752	27 413	31 165	0	31 165
Investissement	0	0	0	0	0
Total	3 752	27 413	31 165	0	31 165

Ce budget sera clôturé courant 2018.